



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 novembre 2018 à 19 h
7701, boul. Louis- H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Richard Leblanc, maire d'arrondissement suppléant.

ABSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut
Sergent Latreille, Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 26.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 27, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA18 12258

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, tel que livré aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA18 12259

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, à 19 h, de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 19 h 30, et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 octobre 2018 à 9 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018, à 19 h, de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2018 à 19 h30, et de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 octobre 2018 à 9 h.

ADOPTÉE

10.04

CA18 12260

Autoriser la réaffectation des crédits au montant de 132 785,03 \$, taxes incluses, relativement au contrat octroyé à Afcor Construction inc., pour les travaux de réfection du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et le réaménagement du parc de Verdelles - Appel d'offres public numéro 2018-08-TR (contrat 1 563 363,01 \$, plus les incidences et les contingences au montant de 189 863,01 \$)

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser la réaffectation des crédits au montant de 132 785,03 \$, taxes incluses, relatifs au contrat octroyé à Afcor Construction inc., pour les travaux de réfection du pavillon des baigneurs, de la pataugeoire et le réaménagement du parc de Verdelles

- Appel d'offres public numéro 2018-08-TR (contrat 1 563 363,01 \$, plus incidences et contingences au montant de 189 863,01 \$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1186927007

CA18 12261

Accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$ à la table de quartier « Concertation Anjou », pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, conformément aux paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, à la table de quartier « Concertation Anjou », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et « Concertation Anjou » établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre des paramètres du programme de l'Initiative montréalaise.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1180965011

CA18 12262

Accorder un soutien financier au montant de 14 132 \$ au Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou, pour le projet « Anjou, ma place », pour la période du 3 janvier 2019 au 30 juin 2019, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 14 132 \$ au Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou, pour la réalisation de son projet « Anjou, ma place », se déroulant entre le 3 janvier 2019 et 30 juin 2019, dans le cadre de l'édition 2018 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1180965010

CA18 12263

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 22 septembre au 26 octobre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1er au 30 septembre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de septembre 2018

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 22 septembre au 26 octobre 2018, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 30 septembre 2018, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois de septembre 2018.

ADOPTÉE

30.01 1188178001

CA18 12264

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projet de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit celui des travaux de réaménagement de la place Chaumont

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projet de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit celui des travaux de réaménagement de la place Chaumont.

ADOPTÉE

30.02 1187715007

CA18 12265

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation d'un projet de voirie sur trois rues artérielles, soit celui des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs des rues de l'Innovation, des Bâtisseurs et de l'impasse de l'Invention

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation de projet de voirie sur le réseau artériel de l'arrondissement d'Anjou, soit celui des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs des rues de l'Innovation, des Bâtisseurs et de l'impasse de l'Invention.

ADOPTÉE

30.03 1187715008

CA18 12266

Disposer, à titre gratuit, d'un photocopieur désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De disposer, à titre gratuit, d'un photocopieur Canon Image RUNNER 2270, numéro de série KGJ04004, désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.04 1180558012

CA18 12267

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'installation d'une enseigne au mur d'un bâtiment en zone industrielle situé au 10005 du boulevard Louis-H. La Fontaine

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 5 novembre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), afin d'autoriser l'installation d'une enseigne au mur d'un bâtiment en zone industrielle sur le lot 1 005 923 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, alors que les enseignes situées en zone industrielle doivent être implantées au sol.

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle enseigne au mur, située au 10005 du boulevard Louis-H. La Fontaine sur le lot 1 005 923 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan réalisé par Steel Art Signs, daté du 7 septembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1187133016

CA18 12268

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7651 du boulevard Yves-Prévost

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1er octobre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7651 du boulevard Yves-Prévost, sur le lot numéro 1 114 484 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge latérale nord de 1,59 mètre alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, daté du 7 mai 2018, sous le numéro 8166 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1187133014

CA18 12269

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel existant situé au 6421 de l'avenue du Bois-de-Coulonge

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1er octobre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 6421 de l'avenue du Bois-de-Coulonge, sur le lot numéro 1 110 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant de 3,64 mètres alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres, selon le certificat de localisation réalisé par M. Pier-Luc V. Lacroix, arpenteur-géomètre, daté du 19 juillet 2018, sous le numéro 225 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.03 1187133015

CA18 12270

Accorder une dérogation mineure relative à l'installation d'un conteneur en cour avant pour le bâtiment commercial situé au 6500 du boulevard Joseph-Renaud

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 1er octobre 2018;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment commercial situé au 6500 du boulevard Joseph-Renaud, sur le lot numéro 1 113 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser l'installation d'un conteneur dissimulé par un écran, dans la cour avant faisant face à l'avenue Merriam alors que ledit règlement autorise les conteneurs uniquement dans les cours latérales et arrière, selon les plans réalisés par la firme « Ppu Urbanistes-conseils », datés du 14 septembre 2018.

ADOPTÉE

40.04 1185947013

CA18 12271

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'une habitation unifamiliale isolée faisant suite à des travaux de démolition située au 8230 de l'avenue du Curé-Clermont

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 10 septembre 2018, sous réserve de modifications l'architecture;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'une nouvelle construction unifamiliale isolée, située au 8230 de l'avenue du Curé-Clermont, sur le lot numéro 1 113 251 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 17 septembre 2018, réalisé par E.L. Concept, au photomontage couleur estampillé le 17 septembre 2018, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Jean-Philippe Giguère, arpenteur géomètre, daté du 16 octobre 2018 sous le numéro 761 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001433071, datée du 21 juin 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1187133018

CA18 12272

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction de la deuxième phase du bâtiment industriel situé aux 9400 à 9450 du boulevard des Sciences, sur les lots 5 851 881 et 5 851 882

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme le 1er octobre 2018;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de la deuxième phase d'un bâtiment industriel, situé aux 9400 à 9450 du boulevard des Sciences, sur les lots numéros 5 851 881 et 5 851 882 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 4 septembre 2018, aux élévations couleur et plan du site datés du 14 septembre 2018, à la perspective couleur datée du 20 septembre 2018, réalisés par la firme GHA Architecture et développement durable, aux plans d'aménagement paysager, datés du 13 septembre 2018, réalisés par la firme Ni conception, ainsi qu'au certificat de localisation réalisé par Gilles Dupont, arpenteur géomètre, daté du 30 août 2018 sous le numéro 37007 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001460420, datée du 12 septembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.06 1185947014

CA18 12273

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement d'un bâtiment dans le parc d'affaires situé au 9600 du boulevard des Sciences

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 1er octobre 2018;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel dans le parc d'affaires, situé au 9600 du boulevard des Sciences, sur le lot numéro 2 426 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation révisé en date du 14 septembre 2018 et au plan d'élévation daté du 10 septembre 2018, réalisé par M. Jacques Couturier, architecte, et au photomontage couleur estampillé le 10 septembre 2018, ainsi qu'au plan projet d'implantation réalisé par M. Danny Houle, arpenteur-géomètre, daté du 14 septembre 2018 sous le numéro 32856 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001459590, datée du 10 septembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.07 1187133017

CA18 12274

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.30 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite d'une recommandation formulée par le comité de circulation lors de sa réunion du 16 octobre 2018

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 16 octobre 2018;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.30, visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- interdire le stationnement en tout temps sur l'ensemble de la section de la rue Bombardier, comprise entre la rue Secant et le boulevard Parkway;

- installer un bollard sur la section de l'avenue du Curé-Clermont, comprise entre le boulevard Joseph-Renaud et l'avenue Portage, devant une borne-fontaine, et y interdire sur le côté opposé de la rue le stationnement en tout temps sur une largeur de cinq mètres.

ADOPTÉE

40.08 1181462016

CA18 12275

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.31, visant à établir les conditions pour l'obtention des permis de stationnement dans les stationnements publics à proximité de l'avenue Chaumont

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.31 visant à établir les conditions pour l'obtention des permis de stationnement dans les stationnements publics à proximité de l'avenue Chaumont.

ADOPTÉE

40.09 1187133019

CA18 12276

Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), l'ordonnance 1607-O.18, relative au tournoi de hockey « Pee-Wee Anjou », organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607, article 38), l'ordonnance numéro 1607-O.18, jointe au présent sommaire, accordant l'autorisation requise pour la tenue du tournoi de hockey « Pee-Wee Anjou », organisé par l'Association du hockey mineur d'Anjou inc. du 21 janvier au 3 février 2019, afin de permettre l'installation d'une roulotte sur le terrain de l'aréna Chaumont.

ADOPTÉE

40.10 1180556017

CA18 12277

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » (RCA 140)

La conseillère, Kristine Marsolais, donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » (RCA 140) et dépose le projet de règlement.

40.11 1187169021

CA18 12278

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141)

La conseillère, Lynne Shand, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2019) » (RCA 141), et dépose le projet de règlement.

40.12 1180558016

CA18 12279

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-16), afin d'interdire de fumer du cannabis dans les parcs, les espaces verts, les espaces de détente, les jardins communautaires, les places publiques ou les placettes

Le conseiller, Andrée Hénault, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-16) et dépose le projet de règlement.

40.13 1185365027

CA18 12280

Donner un avis de motion de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux clôtures, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables

La conseillère, Kristine Marsolais, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage RCA 40 » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables.

40.14 1185365025

CA18 12281

Donner un avis de motion de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin d'ajouter l'usage vente au détail de cannabis, de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages

La conseillère, Lynne Shand, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages.

40.15 1185365026

CA18 12282

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux clôtures, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-31), afin de modifier les dispositions relatives aux triangles de visibilité, aux haies, aux surfaces végétales exigées, aux matériaux de revêtement et aux enseignes à messages variables.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.16 1185365025

CA18 12283

Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin d'ajouter l'usage vente au détail de cannabis, de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-32), afin de modifier les dispositions relatives à une vente de débarras et le nombre de cases de stationnement exigé pour certains types d'usages.

De mandater la secrétaire d'arrondissement pour tenir une consultation publique.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.17 1185365026

CA18 12284

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303

Vu l'avis de motion numéro CA18 12181 du « Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance du 23 juillet 2018;

Vu l'adoption du projet de ce règlement à la séance du 23 juillet 2018 par sa résolution CA18 12182;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-27), afin de modifier les normes d'implantation de la zone C-303.

ADOPTÉE

40.18 1185365022

CA18 12285

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-29), afin de modifier les limites du plan de zonage et les grilles de spécifications des zones C-303, P-303, P-304, P-305 et P-307

Vu l'avis de motion numéro CA18 12206 du « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-29), donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance du 4 septembre 2018;

Vu l'adoption du projet de ce règlement à la séance du 4 septembre 2018 par sa résolution CA18 12210;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-29), afin de modifier les dispositions relatives aux limites du plan de zonage et les grilles de spécifications des zones C-303, P-303, P-304, P-305 et P-307.

ADOPTÉE

40.19 1185365023

CA18 12286

Abolir un poste d'agent de développement en loisirs (dossier culturel) à compter du 17 juin 2019 et créer un poste d'agent culturel à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), à compter du 7 novembre 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'abolir un poste d'agent de développement en loisirs (dossier culturel) à compter du 17 juin 2019 et de créer un poste d'agent culturel à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDS), à compter du 7 novembre 2018.

ADOPTÉE

50.01 1180558015

CA18 12 52

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 septembre 2018.

60.01 1187133013

CA18 12 53

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 16 octobre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 16 octobre 2018.

60.02 1180739012

CA18 12 54

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 7 septembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 7 septembre 2018.

60.03 1182911031

CA18 12 55

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 5 septembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 5 septembre 2018.

60.04 1182911030

CA18 12 56

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 6 septembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 6 septembre 2018.

60.05 1182911029

CA18 12287

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

70.01

Richard L Leblanc
Maire d'arrondissement suppléant

Nataliya HOROKHOVSKA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 décembre 2018.